

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	178
En exercice	178
Dont Collège des affaires communes	178
Qui ont pris part à la délibération	99

L'an deux mille vingt

et le 18 septembre

à 19 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président**

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 99, Collège Assainissement non Collectif : 74, Collège Eau Potable 11

Madame Camille IMBERT est élue secrétaire de séance à l'unanimité

Date de la convocation

11 septembre 2020

Date d'affichage

11 septembre 2020

Objet de la Délibération

**DESIGNATION D'UN  
DELEGUE AU CNAS**

**DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS**

Considérant que le SSE est adhérent au Comité National d'Action Social (CNAS), il y a lieu de désigner un délégué représentant les élus auprès du CNAS.

**VOTE :**

**POUR : 99**  
**CONTRE : 00**  
**ABSTENTIONS : 00**

Sur proposition du Président, le Comité syndical désigne :

Monsieur Jean-Pol RICHELET délégué représentant le SSE au CNAS.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION  
N° 2020-15**

Le Président,  
**Jean-Pol RICHELET**



Envoyé en préfecture le 28/09/2020  
Reçu en préfecture le 28/09/2020  
Affiché le  
ID : 008-240800912-20200918-C202015-DE

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le : 28 septembre 2020

et publication ou  
notification

du 28 septembre 2020



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*